



## SORTIE PROGRESSIVE DU CONFINEMENT LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITES

A partir de lundi 20 avril et jusqu'au dimanche 3 mai inclus, un nouveau cadre a été mis en place pour toute la population calédonienne, dans le strict respect des gestes barrière et de la distanciation sociale. Dans l'attente d'une publication d'un arrêté précisant l'ensemble du dispositif, nous vous communiquons les éléments d'informations concernant la reprise de l'activité économique.

### LES SECTEURS D'ACTIVITES AUTORISES OU NON A OUVRIR

Crèches		
Restaurants		
Hôtels		
Commerces		
Parcs de jeux		
Salons de coiffure et de massage (avec port du masque obligatoire)		

<b>Musées et établissements culturels</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Débits de boissons à consommer sur place</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Bars</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Discothèques</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Nakamals</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Salles de jeux</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Casinos</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Bingo</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Salles de spectacles</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Cinémas</b>		<b>CLOSED</b>
<b>Installations publiques ou privées permettant la pratique d'une activité sportive ou de loisir.</b>		<b>CLOSED</b>

**ATTENTION** : les rassemblements (réunion, conseil d'administration, etc.) seront limités à 50 personnes, à condition d'établir la liste nominative des participants et leur contact téléphonique. Cette liste devra être gardée pendant 4 semaines.

## **LES DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS**

Les déplacements seront de nouveau autorisés sur le territoire. Les usagers sont invités à respecter les gestes barrières dans les transports en commun.

Les vols internationaux, hors rapatriement des résidents, resteront suspendus et les paquebots interdits.